

## **Paris lance l'ambitieux projet de réaménagement du Forum des Halles**

La moitié du coût total de l'opération correspond aux dépenses obligées liées aux normes de sécurité. Le projet architectural, consiste à construire un toit en verre sur le Forum, baptisé " Canopée ", à rénover le jardin et les espaces publics des Halles ainsi qu'à réorganiser les circulations intérieure et extérieure.

En dépit de la crise économique, le Conseil de Paris a adopté lundi le projet de réaménagement du Forum des Halles, désormais dépassé en matière de sécurité. Il doit impérativement être mis aux nouvelles normes en 2015, a rappelé au cours des débats Anne Hidalgo, la première adjointe en charge de l'urbanisme. Le chantier doit s'achever en 2016 pour un coût de 760 millions d'euros.

Le maire du premier arrondissement Jean-François Legaret (UMP), directement concerné par le projet, s'est félicité d'avoir " pour la première fois, un chiffrage de l'opération, qui me paraît réaliste ". Le représentant de l'opposition municipale Jean-François Lamour (UMP), a relevé que le montant à la charge de la ville, les deux tiers du projet, a plus que doublé par rapport à une estimation faite " il n'y a pas si longtemps ". Le reste sera à la charge de ses partenaires : la RATP, le Stif (Syndicat des transports d'Ile-de-France), la région et Unibail-Rodamco (propriétaire du centre commercial).

Cet investissement "est une des réponses à la crise", et " la moitié du coût total de l'opération correspond aux dépenses obligées liées aux normes de sécurité" a souligné pour sa part Bertrand Delanoë, le maire PS de Paris. Des négociations avec Unibail-Rodamco sont encore en cours quant à sa participation financière. Elles portent notamment sur trois baux à construction qu'a obtenus Unibail dans les années 1970 pour réaliser l'actuel Forum et qui constituent un véritable méli-mélo juridique sur la propriété d'une partie du site.

Le projet architectural, consiste à construire une " Canopée ", à rénover le jardin et les espaces publics des Halles ainsi qu'à réorganiser les circulations intérieure et extérieure, a été accepté par tous à l'exception des Verts. Son représentant, Sylvain Garel, a critiqué la partie esthétique et commerciale du projet, estimant qu'elles ne constituaient "pas une priorité absolue par rapport au logement social et aux transports en commun". Référence à la cime des arbres dans les forêts tropicales, la "Canopée" est un toit de verre en partie végétalisé installé à 14,5 mètres de haut qui recouvrira le nouveau bâtiment des Halles, en continuité avec le jardin extérieur. Ce projet est celui des architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, qui ont gagné le 29 juin 2007 le concours international. Sa livraison est prévue en 2013, mais Bertrand Delanoë souhaiterait qu'elle intervienne en 2012, d'où " l'importance de ne prendre aucun retard ", selon Mme Hidalgo. Coût prévu : 235 millions d'euros (soit 35% du montant global).

L'espace public sera réaménagé afin de faciliter la circulation des piétons. L'architecte David Mangin s'est vu confier le chantier. Il souhaiterait faire une " grande clairière dans Paris ", ouverte de jour comme de nuit avec des surfaces de jardins autour d'une vaste prairie d'environ 4.3 hectares. Deux allées d'arbres devraient longer la rue Berger et l'église Saint-Eustache. La place René Cassin face à l'église Saint-Eustache formera un amphithéâtre entouré d'arbres.

Surtout, le métro Châtelet-Les Halles et RER de Châtelet, la première gare d'Ile-de-France (2

lignes de RER et 5 lignes de métro) qui est désormais saturée avec 800.000 voyageurs par jour, sera également réaménagée ainsi que modernisée afin d'améliorer sa sécurité et son accessibilité. La réalisation fera appel à des technologies innovantes et s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Par exemple, l'éclairage de nuit sera assuré par une technique photovoltaïque. L'aménagement de ce pôle transport devrait représenter 189 millions d'euros (soit 25% du montant global).

Les travaux devraient débuter en 2010 par le jardin. Sa conception est néanmoins le point sur lequel un consensus n'a pu encore être trouvé. Jean-François Legaret estime, comme les associations de riverains, que le "projet général du jardin ne tient pas compte des avis émis" dans le cadre de la concertation ni de la "réalité locale".

Inès Moreau, Les Echos